

## Sur les traces de l'archiviste : le devin des temps modernes. Pour une réflexion poétique de l'évaluation à l'ère numérique

©2020 par Ariane Bilodeau-Deschesnes. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours SCI6112 – Évaluation des archives donné au trimestre d'Hiver 2020 par Yvon Lemay (remis le 28 avril 2020).

---

### Table des matières

Introduction.....	1
Évaluer pour créer.....	1
Une profession de l'ombre aux contours flous.....	2
Aux commencements.....	2
Un contexte historique.....	3
Dans la tour de Babel.....	4
L'évaluation à l'ère de la « civilisation numérique ».....	5
Le document numérique et ses enjeux pour l'archiviste.....	5
Déchiffrer l'avenir pour mieux évaluer le présent ?.....	7
L'archiviste-devin : un intermédiaire entre les temps.....	7
Verne Harris et la brèche archivistique.....	7
L'archive et ses incantations narratives.....	8
Conclusion.....	9
Un voyage imaginaire.....	9
Bibliographie.....	10

### Introduction

L'apparition de la divination en Mésopotamie et en Chine constitue l'étape immédiatement préliminaire à l'invention de l'écriture. [...] Le support élu par le devin concentre en lui certaines des valeurs symboliques essentielles à sa culture : carapaces de tortues en Chine, foies d'animaux en Mésopotamie. Les figures visibles sur ce support sont conçues comme formant système entre elles et elles sont désormais perçues comme des signes. Quant au devin, [...] son ministère consiste strictement à observer des ensembles de traces reconnus comme leurs messages et à tenter de les interpréter — c'est-à-dire, en fait, de les lire.

*Dictionnaire des genres et notions littéraires*

### Évaluer pour créer

*Lire les traces. Déchiffrer l'invisible. Transmettre la mémoire du monde.* N'y aurait-il pas dans le métier d'archiviste des similitudes avec la figure du devin ? Selon le *Dictionnaire de la langue française*, le devin est : « Celui qui prétend découvrir ce qui est caché, soit dans le passé, soit dans le présent, soit dans l'avenir. » (Littré, 1881, p. 326). Mais que représente cette matière *cachée* ? L'ère numérique regorge de documents fragmentés, projetés hors de leur contexte, dématérialisés, réactualisés ou encore marqués par l'*invisibilité* de leurs créateurs. C'est à travers ce processus dynamique — et transmutable — que l'archiviste évolue. Dès lors, le document numérique devient un « réservoir de significations » et dévoile des narrations tacites (Ketelaar, 2006).

L'évaluation des archives est une fonction à part entière et probablement « l'intervention la plus noble » qu'un archiviste puisse exercer (Couture, 1996-

1997, p. 8). Il s'agirait également du « domaine d'action le plus délicat et pose le problème central de la profession. » (Booms, 2001-2001, p. 8). En effet, si plusieurs s'accordent pour dire que seulement 5% à 20% d'une masse documentaire produite par une institution mérite d'être conservée (Couture et Rousseau, 1982), la question devient épineuse. *Que devons-nous conserver ? Que devons-nous détruire ? Sur quels critères ?* De telles questions méritent qu'on s'y attarde. D'autant plus que l'ère numérique produit une quantité phénoménale de documents. Dans un article paru en 2006, Vincent Doom abordait le « paradoxe de l'évaluation » et soulevait le lien entre l'émergence « d'une *société de conservation* [...] confrontée au même instant au phénomène d'*accélération exponentielle* du patrimoine documentaire qu'elle génère. » (Doom, 2006, p. 11, en italique dans le texte). L'une des causes est bien entendu le développement des technologies et de la société de l'information.

À partir de ce constat, nous aimerions réfléchir au rôle de l'archiviste en matière d'évaluation à l'ère numérique. Et si l'archiviste évaluait pour créer ? En d'autres termes, le geste d'évaluer serait-il fondamentalement lié à un besoin de narration ? Narrer pour (re)trouver notre récit (personnel ou collectif) ; narrer pour insuffler du sens dans le non-sens d'éléments décousus, disparates et voire même inexistantes. Bref, narrer, au fil des archives, pour broder la toile de notre histoire. À travers ce travail de recherche, nous explorerons l'idée selon laquelle l'archiviste incarne la continuité de la figure de devin. En utilisant son savoir pour lire les *signes* et en provoquant des ressorts narratifs pour « découvrir ce qui est caché, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir » (Littré, 1881, p. 326), l'archiviste est, ni plus ni moins, le devin des temps modernes. Afin de réfléchir pleinement sur le personnage de l'archiviste-devin, nous souhaitons ne pas se limiter uniquement aux textes archivistiques. Pour suivre ses traces, il faut mener une enquête plus large, dans d'autres domaines. L'Histoire des religions et l'ethnologie offrent des pistes de réflexions originales, car elles puisent leurs sources à la fois dans des analyses structurelles et fonctionnelles de l'évolution des sociétés tout en s'inspirant des textes mythologiques et de leur tradition orale.

Dans un premier temps, nous explorerons l'ambiguïté terminologique à laquelle s'est heurtée l'évaluation des archives. Cet angle permettra de comprendre le contexte historique dans lequel la fonction d'évaluation a évolué. Dans un deuxième temps, nous étudierons les composantes de l'archive numérique et ses enjeux pour l'archiviste. Finalement, nous partirons sur les traces de Verne Harris (AusArchivists-TV, 2017) dans le contexte postapartheid de l'Afrique du Sud. Nous témoignerons de sa quête à révéler l'archiviste comme un « créateur de valeurs » et comme un médiateur entre le monde des vivants et celui des disparus. À la lumière de nos découvertes, nous pourrions affirmer que le geste d'archivage en matière d'évaluation relève de la divination puisqu'il fait appel, consciemment ou non, à l'imaginaire et à ses incantations narratives.

## Une profession de l'ombre aux contours flous

### Aux commencements

L'histoire de l'archivistique remonterait à l'Antiquité, vers 3300 ans av. J.-C. en Mésopotamie, avec l'apparition des tablettes d'argiles notamment. Les scribes cherchaient à inscrire dans le temps des codes de lois ou encore à conserver une trace écrite d'échanges commerciaux dans ce qui représente aujourd'hui les premiers documents écrits.

De nos jours, les archives sont couramment considérées comme la « mémoire de l'humanité » (Couture, 1995). Il est intéressant de noter que la préoccupation qu'accorde l'Homme à la mémoire et à l'oubli est très ancienne. On peut retrouver des traces dans les premiers mythes fondateurs et ce, dans toutes les cultures et les sociétés. Selon Mircea Eliade, il existerait une véritable mythologie

de la mémoire et de l'oubli (Eliade, 1963). Pensons à la déesse Mnémosyne chez les Grecs, personnification de la « Mémoire » ou encore à Meng Po, la « Dame de l'oubli » dans la mythologie chinoise. La littérature épique du Moyen Âge indien, fait également état de plusieurs « miracles yogiques » racontant les (mé)aventures de maîtres yogis frappés d'amnésie puis retrouvant miraculeusement la mémoire une fois « reconnectés » à leur nature immortelle, signifiant ainsi à l'Homme sa condition humaine — soit celle menant inéluctablement vers les chemins de l'oubli.

Si « l'homme moderne s'estime constitué par l'Histoire, l'homme des sociétés archaïques se déclare le résultat d'un certain nombre d'événements mythiques. » (Eliade, 1963, p. 23). En effet, chaque société, à chaque époque, s'est forgée à travers la création d'un présent porteur de sens. Aujourd'hui, ayant évacué le sacré et la religion au profit de l'Histoire, il n'est pas banal de voir nos sociétés s'organiser autour de commémorations de tous genres — nous serions même dans une « ère de la commémoration » (Nora, 1993). Pour l'homme archaïque :

Connaître les mythes, c'est apprendre le secret de l'origine des choses [...] on apprend non seulement comment les choses sont venues à l'existence, mais aussi où les trouver et comment les faire réapparaître lorsqu'elles disparaissent. (Eliade, 1963, p. 25)

N'y aurait-il pas dans notre lien aux archives ce besoin archaïque de faire « réapparaître » une « origine des choses » ? Bref, peu importe leur forme ou leur fonction, aujourd'hui, les archives se voient attribuer une place privilégiée dans notre façon d'interpréter le monde.

### **Un contexte historique**

Au fil des âges, les archivistes ont tenté de trouver différentes manières d'organiser les documents qui convenaient à leur mode de vie et à leurs contraintes, car très vite ils ont réalisé qu'il n'était pas possible de garder la totalité des documents ; que ce soit par manque d'espace, par la fragilité du support ou encore par intérêt. Il fallait donc faire des choix, lorsque ceux-ci ne s'imposaient pas d'eux-mêmes.

À l'origine, cette activité consistait à collecter et conserver des « restes » plus ou moins maigres, ayant survécu plus ou moins par hasard; toutefois, les supports d'informations aptes à survivre devenant trop abondants pour être conservés tous, elle se transforma : désormais, il s'agit d'acquérir et de conserver une sélection au sein de cette abondance. (Booms, 2000-2001, p. 12)

Ce passage du « hasard » à la « sélection » évoqué par Hans Booms illustre bien la transformation de la pratique d'évaluation au fil des siècles. Toutefois, le cadre théorique et documenté de l'évaluation des archives n'est que récent. Nous pouvons le situer vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Beaucoup d'auteurs s'entendent pour dire qu'il s'agit de l'un des domaines de connaissances qui mérite développement et recherche (Couture, 1996-1997; Lacombe, 2012-2013). Aujourd'hui, notre conception de l'évaluation des archives repose sur deux notions attribuées par l'américain Theodore R. Schellenberg : soit la valeur primaire et la valeur secondaire du document (Schellenberg, 1965). La valeur primaire fait référence aux aspects légaux, financiers et administratifs du document ; tandis que la valeur secondaire est liée au témoignage que peut constituer un document (d'un point de vue historique notamment) ou encore à la richesse des informations qu'il contient.

Dans les années 1970, l'archiviste allemand Hans Booms élabore une pensée en réaction à une vision marxiste de l'archivistique qui avait pris de l'essor. Voyant dans cette idéologie un frein aux libertés de pensées, il propose plutôt de « constituer le patrimoine archivistique en fonction d'un plan de documentation préalablement établi, sanctionné par une discussion publique et contrôlé selon les méthodes de la critique historique ». (Booms, 2003-2004, p. 23). Son idée est mal reçue de la part des autres archivistes soutenant une fois de plus l'impasse dans le domaine de l'évaluation.

Une génération plus tard, avec l'avènement de la technologie de l'information d'une part et la mondialisation bien implantée d'autre part, les archivistes adoptent de nouvelles stratégies pour travailler avec les archives, notamment pour les évaluer. Pour ne nommer que les plus connues, on y retrouve la macro-évaluation, la micro-évaluation, le *records continuum* ou encore les nouvelles tentatives d'archivage du web avec l'aide de robots combinant des approches intégrales, semi-automatisées et sélectives. C'est le cas du projet *Minerva* implanté à la Bibliothèque du Congrès qui, avec son *Mercator web crawler*, collecte des échantillons de sites web selon différents critères prédéfinis (Chebbi, 2007-2008).

Si longtemps l'archiviste a été associé à une profession de l'ombre, confiné dans les dépôts d'archives, dans cette foulée numérique, une toute nouvelle image émerge : celle d'un archiviste *connecté* à la technologie et *prévoyant* la destinée des archives à l'aide de calendriers de conservation, de critères d'évaluation et de politiques d'acquisition. D'ailleurs, à ce sujet, Carol Couture fixe « cinq principes de base qui semblent s'appliquer à tous les contextes où l'archiviste a à poser l'acte d'évaluer. Quand il évalue, l'archiviste doit s'assurer : »

- que les archives témoignent de l'ensemble des activités de la société;
- de l'objectivité et de la contemporanéité du jugement qu'il porte;
- de respecter les liens qui unissent l'évaluation et les autres interventions archivistiques;
- qu'il existe un équilibre entre les finalités administratives et les finalités patrimoniales de son intervention;
- qu'il existe un équilibre entre les considérations relatives au contexte de création des archives et celles liées à leur utilisation. (Couture, 1996-1997, p. 17)

Malgré ce désir d'encadrer la pratique, l'évaluation des archives demeure encore une fonction obscure, puisqu'elle repose sur des principes de valeurs et de jugement. L'évaluation des archives se définit comme étant :

[...] l'acte de juger des valeurs que présentent les documents d'archives (valeur primaire et valeur secondaire) et de décider des périodes de temps pendant lesquelles ces valeurs s'appliquent auxdits documents dans un contexte qui tient compte du lien essentiel entre l'organisme (ou la personne) concerné et les documents d'archives qu'il (elle) génère dans le cadre de ses activités. (Couture, 1999, p. 104)

Voyons maintenant comment la confusion terminologique autour de la fonction d'évaluation contribue à cette vision de l'ombre.

### **Dans la tour de Babel**

Dans son *Manual of archive administration* (1922), l'Anglais Sir Hilary Jenkinson parle de « destruction » lorsqu'il aborde la question de l'évaluation. Dans un contexte d'après-guerre ayant laissé une grande quantité d'archives et un nouvel élan aux sciences humaines (l'histoire et la philosophie notamment), il cherchera à élaborer un discours méthodologique sur l'objectivité de l'archiviste (*impartiality* dans le texte original) dans sa fonction d'évaluation et mettra de l'avant l'archive comme « caractère sacré de la preuve ».

En Allemagne, on parle davantage de « Registratur », un terme qui n'a pas d'équivalent en français, mais qui se réfère à des traditions administratives (Booms, 2000-2001). Au sein du gouvernement de Prusse et aux archives nationales de Bavière, on met en place différentes manières de juger la valeur des documents d'archives. Si l'archivistique anglaise peut se résumer à « évaluer pour détruire » (Couture, 1996-1997), l'archivistique allemande, avec Karl Otto Müller notamment, optera pour l'approche « évaluer pour conserver » (Couture, 1996-1997). Ainsi, dès 1926, les Allemands s'opposent à l'objectivité prônée par Jenkinson et reconnaissent « le rôle de l'archiviste dans l'évaluation. [Il s'agirait même d'] une question centrale en archivistique. » (Couture, 1996-1997, p. 5).

Dans les années 1980, le terme « évaluation » ne se trouve toujours pas dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique* du Conseil International des

Archives (Walne, 1984). On utilise plutôt les termes « tri », « élimination » et « conservation » pour aborder la question de l'évaluation. En résumé, « l'évaluation soulève un problème d'interprétation. » (Doom, 2006, p. 8). On va même jusqu'à comparer les problèmes de terminologie archivistique à une « tour de Babel » (Duchain, 1985). Aujourd'hui, même si l'une des définitions largement reconnues faisant office de référence dans le domaine est sans contredit celle de Carol Couture (1999) vue précédemment, il est intéressant de constater que la confusion à laquelle s'est heurtée l'évaluation est, en quelque sorte, la trace originelle de la difficulté à tracer, encore aujourd'hui, des contours définis encadrant la fonction.

## L'évaluation à l'ère de la « civilisation numérique »

Si les murs tombent, ils réapparaissent ailleurs,  
sous de nouvelles formes, parfois déguisés, souvent méconnus.  
*Un humanisme numérique*, Milad Doueih

### Le document numérique et ses enjeux pour l'archiviste

La « civilisation numérique », pour reprendre l'expression de Jean-Louis Roy (2020, p. 5), amène une remise en question de l'archive en offrant la possibilité d'intervenir sur le document à toutes les étapes de son cycle de vie. « Le numérique est par définition manipulation » dit Bruno Bachimont (2000-2001, p. 13). Si certains documents dits *nées numériques* se trouvent dès leur création dans l'engrenage « digital » ; d'autres y sont intégrés plus tard, au moment de leur exploitation par exemple. Un document peut ainsi se trouver dans « deux mondes » à la fois, chevauchant les stades actifs (valeur primaire) et inactifs (valeur secondaire). L'exemple le plus frappant est sans doute celui des sites web. Pour faire écho au projet *Minerva* de la Bibliothèque du Congrès que nous évoquons plus haut, « entre août 2000 et janvier 2001, la bibliothèque collecte plus de 800 sites web » (Chebbi, 2007-2008, p. 30). Parmi ces 800 sites web collectés et considérés comme archives définitives, nombre d'entre eux étaient encore actifs, car toujours en ligne et utilisés dans le cadre de leur fonction primaire. D'ailleurs, Chebbi met l'accent sur « l'abolition des notions de temps et d'espace » lorsqu'il est question de qualifier la nature d'un site web (Chebbi, 2007-2008, p. 21).

De plus, l'évaluation des archives repose sur l'identification des créateurs et « l'informatique permet le rassemblement des actions de multiples acteurs dans des systèmes qui servent aux besoins de plusieurs organismes. » (Thibodeau, 1999-2000, p. 69). Si les créateurs sont anonymes ou si l'archiviste n'arrive pas à les identifier (pour les documents qui possèderaient une valeur primaire chez plusieurs partenaires), cela complique la tâche.

Mais avant de s'aventurer plus loin, revenons à l'origine de la définition des archives. Selon la *Loi sur les archives* (1983), les archives sont :

L'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale.

En dehors de cette définition concise et somme toute, convenable aux documents numériques, cette loi est aujourd'hui qualifiée d'obsolète par bon nombre d'archivistes et d'acteurs du milieu dont Jean-Louis Roy, président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et Frédéric Giuliano, président de l'Association des archivistes du Québec (AAQ). En 2019, ces derniers demandaient une révision de cette loi « pensé[e] pour encadrer la gestion documentaire dans un monde où le papier et les autres supports analogiques prédominaient. » (Giuliano, 2019). En effet, ils craignent que de nombreux documents produits numériquement et revêtant une valeur patrimoniale passent entre les mailles du filet puisque ceux-ci ne sont pas soumis au dépôt légal et leur gestion documentaire n'exige pas de reddition de comptes.

Ces documents numériques « invisibles » aux yeux de la loi, pourraient disparaître à jamais et laisser un trou déplorable dans le patrimoine documentaire du futur.

Afin d'approfondir cette réalité « fantomatique » des archives numériques et ses différents enjeux, poursuivons avec Bruno Bachimont qui a réalisé plusieurs travaux sur la nature de l'archive numérique :

Outre la conservation physique des documents, l'archive a en charge la préservation de la tradition de lecture liée aux documents. Cette double tâche résulte du double statut des documents, objets matériels relevant d'une technologie, contenus culturels relevant d'une tradition. (Bachimont, 2000-2001, p. 9)

Dans ce « double statut » d'objets matériels et de contenus culturels, Bruno Bachimont cerne une composante majeure du document numérique. Ceci dit, dans son travail d'évaluation, l'archiviste doit aussi prendre en compte la technologie capable de *lire* l'archive puisque celle-ci témoigne aussi de la « civilisation numérique » dans laquelle l'archive évolue. Un peu plus loin, Bachimont ajoute :

On doit par conséquent distinguer la forme d'enregistrement qui est le codage du contenu, qui n'est pas lisible comme telle : elle est destinée non à être lue, mais à être jouée par un mécanisme qui va reconstruire la forme temporelle du document. (Bachimont, 2000-2001, p. 8)

Bien que ce questionnement sur le format soit présent depuis le siècle dernier avec l'arrivée du cinématographe notamment — le septième art requiert un projecteur pour *lire* (décoder) le film — cette préoccupation est maintenant généralisée sur l'ensemble des documents numériques puisqu'ils sont, par leur nature, codage d'information. Cette nouvelle forme de langage « codée » nécessite inévitablement un intermédiaire pour être *lu*. Bien que la pérennité du document soit considérée au moment de l'évaluation (généralement, on gardera le format le plus pérenne), il faut néanmoins considérer sa dépendance vis-à-vis les dispositifs externes. Kenneth Thibodeau va dans le même sens en ajoutant que :

le progrès de l'informatique peut aussi entraîner le résultat malheureux que des documents électroniques soient très bien conservés, mais ne soient plus communicables, par exemple s'ils sont dans un format obsolète (Thibodeau, 1999-2000, p. 70).

Par ailleurs, une numérisation de masse s'opère dans le secteur des centres d'archives et autres institutions dépositaires de mémoire. Dans un souci de rentabiliser l'espace physique, bon nombre d'organisations numérisent leurs archives pour ne conserver que la copie numérisée. Préoccupée par cet enjeu, Carolyn Heald, une archiviste ontarienne, rappelle qu'un format n'est jamais neutre et que certains archivistes semblent aveuglés lorsqu'il est temps de prendre en considération le contexte de création et la forme du document dans l'évaluation des archives numériques. Pour sa part, elle considère les technologies de l'information aussi importantes que les papyrus et les pierres.

[...] when it comes to electronic information, form and context are thrown to the wind: the act of transmission becomes paramount; the medium is seen to be neutral. Are we being blinded by our own cultural milieu? Information technology is just as much a cultural artifact as paper, videotape, papyrus or stone; our mission as archivists is to understand the cultural role of computer records *within* society [,] not to become their servant. (Heald, 1995, p. 183, en italique dans le texte)

Pour revenir à l'exergue au début du texte d'introduction sur l'apparition de la divination en Mésopotamie et en Chine, c'est comme si nous n'avions gardé que les signes *lus* par le devin et que nous avons jeté le support — foies d'animaux et carapaces de tortues — sur lesquels ceux-ci ont originalement été inscrits. Or, leurs valeurs symboliques sont essentielles à la compréhension de la culture dans laquelle ils ont évolué. Chez les Grecs, le foie est l'organe qui représente le siège de la vie ; tandis que les Chinois « voi[en]t dans la tortue un être incarnant mystiquement le cosmos » (Vandermeersch, 2012, p. 33). En résumé, nous

pouvons dire que « c'est la connaissance du contexte significatif qui permet de comprendre les informations que les archives nous livrent. » (Thibodeau, 1999-2000, p. 66)

En tant que « médiateur » entre la matière brute du document et sa transmission future, le devin comme l'archiviste, doit éviter de dénaturer le document ou d'évacuer ses composantes, car celles-ci permettent de révéler les « forces invisibles » présentes à l'intérieur de celui-ci.

En résumé, les nouveaux enjeux du contexte numérique actuel amènent l'archiviste à voir *au-delà* de ce qui lui est présenté. Sous un document numérique, se cache parfois une autre archive qui ne demande qu'à être révélée. De plus, il doit prendre en considération les dispositifs externes de lecture au moment de l'évaluation pour « reconstruire le document » (Bachimont, 2000-2001, p. 9). Toutefois, comme nous l'avons vu, la nature mouvante du numérique, l'invisibilité de ses créateurs, les risques d'obsolescence technologique, les limites de la loi et la tendance à évacuer la forme originale au profit de la copie sont des enjeux auxquels l'archiviste est confronté dans la « civilisation numérique ». Comment évaluer alors ? Au risque de faire un mauvais jeu de mot, osons demander : Comment *évoluer* ?

### **Déchiffrer l'avenir pour mieux évaluer le présent ?**

Lors d'une visite au *Franklin Humanities Institute* en 2012, les mots de l'archiviste sud-africain Verne Harris résonnent dans la salle comme un coup de tonnerre :

What we learned from the past, I'm suggesting, is shaped indelibly by what we are learning from the future. [...] Positioned on the horizon of an obligation to justice and of an endless responsibility before the ghosts of those who are not yet born or who are already dead. (Duke Franklin Humanities Institute, 2012)

Les archives ne seraient donc pas une simple affaire de passé, mais plutôt une « brèche » ouverte vers le futur. Dans cette conception des archives ouvertes vers un à venir, il serait juste de dire que l'archiviste explore un terrain où les temps se rencontrent et se répondent.

Des Guerres mondiales aux régimes totalitaires, passant par les révolutions industrielles aux ruines d'aujourd'hui, l'Homme a vu ses monuments s'effondrer, ses villes disparaître, ses symboles s'étioler et ses mémoires collectives s'atrophier. Face à ces disparitions dans l'espace quotidien, l'archive peut resurgir en véritable fantôme « entre fonction divinatoire et compensatoire » (Roullier, 2017, p. 19). Le document d'archives nous montre ce qui n'est plus *et* ce qui aurait pu être. Il est à la fois présence *et* absence.

Nous arrivons ici au cœur de notre réflexion. Si la fonction d'évaluation demeure floue ou encore inexacte, si le format obsolète ne permet pas d'accéder au document, si les traces de la « mémoire de l'humanité » disparaissent, que reste-il ? La Bible évoquait avec grandeur et simplicité le pouvoir de la narration : « Au commencement était le Verbe. » (Jn 1, 1). Se pourrait-il que l'archiviste, médiateur entre le monde des vivants et celui des disparus, puisse utiliser le pouvoir du Verbe pour voyager dans les temps et ainsi conjurer l'oubli ?

## **L'archiviste-devin : un intermédiaire entre les temps**

### **Verne Harris et la brèche archivistique**

Dans les années 1990, au moment où l'Afrique du Sud quitte l'Apartheid pour rejoindre la démocratie, l'archiviste Verne Harris est intimement confronté aux répercussions de la destruction massive d'archives publiques sur la mémoire collective et plus particulièrement sur la mémoire des Noirs. En plus d'avoir été l'archiviste de Nelson Mandela de 2004 à 2013, il travaille à la Commission de la vérité et de la réconciliation (1995) et réalise l'échec de ce vaste projet plein de

promesses, laissant à nouveau une partie de la population étrangère à leur propre pays. À la suite de l'abolition du régime discriminatoire, en 1994, le pays est en pleine transition et doit se repositionner en regard aux crimes commis. Dans la même mouvance, l'Afrique du Sud cherche à redéfinir le mandat de ses institutions publiques. Ainsi, du jour au lendemain, Nelson Mandela passe de « bandit prisonnier » à « héros national ». L'expérience de Verne Harris l'amène à remettre en question la fiabilité des archives et leur représentativité (deux critères visés dans l'évaluation des archives) à travers un concept qu'il nomme « archival sliver » :

Even if archivists in a particular country were to preserve every record generated throughout the land, they would still have only a sliver of a window into that country's experience. But of course in practice, this record universum is substantially reduced through deliberate and inadvertent destruction by records creators and managers, leaving a sliver of a sliver from which archivists select what they will preserve. (Harris, 2002, p. 64-65)

Dans une société postapartheid, dépouillée de sa mémoire, Harris imagine l'autre extrême : Et si un pays gardait toutes ses archives, serait-ce gage de représentativité ? Cette réflexion l'amène à déconstruire la métaphore largement répandue selon laquelle l'archive serait un « reflet de la réalité » :

The appraiser's values, quality of work, perspectives, interaction with the records creating agency, engagement with the policy s(he) is implementing, and so on, all shape and are reflected in the appraisal. The appraiser is not simply identifying records with archival value; s(he) is creating archival value. (Harris, 2002, p. 84)

De cette manière, il aborde de front l'influence de l'archiviste dans la construction de la réalité en le désignant comme un « créateur de valeurs » qui façonne, en quelque sorte, l'archive qu'il a sous la main. De plus, il réaffirme l'impossibilité d'exercer une objectivité dans le processus d'évaluation (Jenkinson, 1922) et de respecter l'objectivité et la contemporanéité du jugement porté (Couture, 1996-1997), quoique ce dernier nuance ses propos en disant qu'il est « quasi impossible d'atteindre ne serait-ce qu'un début d'objectivité. » (Couture, 1996-1997, p. 18). Cette quête paradoxale n'expliquerait-elle pas la double nature des choses et la continuelle recherche d'un équilibre — à l'image du yin et du yang, ces deux entités opposées mais complémentaires. Comme quoi rien n'est unidimensionnel ni figé dans le temps.

### **L'archive et ses incantations narratives**

Il est intéressant de constater que les archives redécouvertes à la suite de l'Apartheid — y compris les archives disparues et celles inventées — ont pu apporter un nouveau regard face au passé et reconstruire un temps évocateur :

For over a decade now, in the academy, in memory institutions, school classrooms, courtrooms, the media, people's living rooms, and, crucially, the TRC [Truth and Reconciliation Commission], South Africans have been searching for meanings in a myriad narratives of the past. For some, the meanings are borne by "facts;" the "truth" of what happened. For others "fact" and "fiction," "history" and "story," coalesce in imaginative space. In her account of two years as an investigative reporter covering the TRC, Antjie Krog, for instance, concedes that "I have told many lies in this book about the truth." The writer, André Brink, argues that "the best we can do is to fabricate metaphors — that is, tell stories — in which, not history, but imaginings of history are invented." (Harris, 2002, p. 82)

En tant qu'archiviste, Verne Harris a observé que la question d'authenticité devenait très subjective et répondait à un besoin. Ce qui apparaît comme « vrai » pour quelqu'un peut être condensé dans un « fait ». Pour une autre personne, cela peut se matérialiser dans une « histoire ». Autrement dit, l'expérience imaginée et vécue serait aussi forte et porteuse de sens que le fait historique conventionnel. L'archive appartiendrait à un réalisme magique et renfermerait différentes voix



qui ne demandent qu'à sourdre, libérées des tensions qui les condamnent au silence.

Dans une enquête ethnologique, Kari Sawden, est parvenue à une observation semblable sur le phénomène d'authenticité. En étudiant des praticiens canadiens de la divination, elle remarque que l'« authentique » peut être resitué ou restitué :

Within divination, the past is not a historic precedent used to authenticate the present reading but another piece of the puzzle that creates meaning and validates the current experience. [...] Within the divinatory space, past experiences (including past lives) and potential (changeable) futures are brought together, framed by the querent's current questions and needs and interpreted through the lens of the present. In doing so, the authentic is resituated; it is not linear but experiential, with emic validating points emerging in the moment of contemplation. (Sawden, 2018, p. 98)

C'est donc dans cet espace divinatoire que les expériences passées et celles à venir peuvent prendre forme. L'apport de la divination au monde archivistique peut participer à des réflexions originales et nécessaires sur la perception qu'entretiennent les archivistes avec l'authenticité des documents, sur leur conception du temps ainsi que sur l'avantage que pourrait avoir d'inclure l'émotion et la symbolique dans les critères d'évaluation. Cela ouvrirait la voie à une évaluation des archives plus riche. Dans un document créé pour célébrer le 100<sup>e</sup> anniversaire des Archives nationales, on incite l'archiviste à rester critique face à ses pratiques :

Ceux qui ont été exclus de la narration de l'histoire sont, partout sur la planète, en rangs serrés pour la récupérer. À la lumière de ces revendications se dessine un récit actualisé et enrichi du passé. L'archiviste d'aujourd'hui et de demain doit garder cette perspective en tête en réfléchissant à ses pratiques. (Roy, 2020, p. 6)

Ainsi, le récit est toujours à créer. Dans cet esprit, Eric Ketelaar affirme :

C'est pourquoi les archives ne se ferment jamais, elles ne sont jamais complètes : chaque individu, chaque génération peut avoir sa propre interprétation des archives, a le droit de ré-inventer et de re-construire sa vision du passé. (Ketelaar, 2006, p. 65)

## Conclusion

Voyager, c'est bien utile, ça fait travailler l'imagination.  
Tout le reste n'est que déceptions et fatigues. Notre voyage à nous  
est entièrement imaginaire. Voilà sa force.  
*Voyage au bout de la nuit*, Louis-Ferdinand Céline

### Un voyage imaginaire

Après avoir parcouru un bref historique de l'évaluation et visité la tour de Babel de sa terminologie, nous avons pu entamer un questionnement sur différents enjeux de l'évaluation des archives à l'ère numérique. La quête d'objectivité fut un eldorado pour certains et un frein pour d'autres. Dans tous les cas, la pratique de différentes approches d'évaluation des archives témoigne d'une vision du monde à la fois tangible — dans la manipulation de documents — et imaginaire, puisqu'elle fait appel à des figures archétypales et des besoins immémoriaux. Bien que ce voyage au cœur de l'évaluation nous confronte à la dépendance face aux dispositifs externes pour lire le document, à l'obsolescence technologique, au danger de perdre la forme et le contexte de l'archive par le délestage de l'original au profit de la copie numérique, et à une *Loi sur les archives* devenue caduque, les questions demeurent les mêmes : Comment raconter l'histoire du monde ? Quel sens accordons-nous aux traces laissées et celles à venir ? Que nous soyons dans une « civilisation numérique » ou dans un temps archaïque, l'homme habite poétiquement le monde.

Au terme de cette réflexion, nous pouvons comprendre que le lien qui unit le rôle fonctionnel de l'archiviste dans sa fonction d'évaluation aux différentes

narrations que celui-ci peut déployer grâce au potentiel imaginaire des archives participe à une forme de création. C'est pourquoi les rapports entre divination et archivistique sont intéressants à explorer puisque les deux reposent sur des ressorts narratifs. Ces deux domaines interagissent avec le temps pour en extraire une matière symbolique et fondamentale pour l'Homme.

Par sa capacité à lire les signes, historiquement et symboliquement, le devin a pu organiser des systèmes et participer à l'essor de l'écriture en Mésopotamie et en Chine. Aujourd'hui, dans un monde en pleine transition, quel sera le rôle de l'archiviste-devin de demain ? L'ère numérique pourrait-il être vu comme le territoire d'une nouvelle forme d'écriture ? Par « nouvelle écriture », nous n'entendons pas nécessairement un autre alphabet mais plutôt une nouvelle manière de concevoir l'Histoire, l'authenticité et le Temps.

Dans ce contexte, face à l'émergence d'une nouvelle forme de communication, les pistes de recherche à explorer sont multiples. Plusieurs archivistes se sont d'ailleurs déjà penchés sur le sujet et ont permis de mettre en relief une nouvelle dimension des archives : l'émotion. D'ailleurs, une étude révélait que « la dimension émotive reliée aux documents [était] considérée [...] occasionnellement au moment de l'évaluation » (Mas et al., 2010-2011, p. 61). C'est pourquoi il serait pertinent de se questionner à savoir si l'émotion et la dimension symbolique devraient faire partie des critères d'évaluation comme en témoigne une des dix propositions en guise de conclusion au cours SCI6112 Évaluation des archives au semestre d'hiver 2020 à l'Université de Montréal :

À l'ère du numérique, la fonction de l'évaluation doit s'effectuer selon des perspectives plus englobantes, à savoir prendre en considération aussi bien les dimensions utilitaire et symbolique des archives que leur dimension émotive et leur potentialité à des fins de créativité. (Lemay, 2020, p. 20)

## Bibliographie

- AusArchivists - TV. (2017, 30 octobre). *'Passion for Archive' by Verne Harris (Melbourne, Australia)* [vidéo]. YouTube.  
<https://www.youtube.com/watch?v=w7wUExeVNfw>
- Bachimont, B. (2000-2001). L'archive numérique: entre authenticité et interprétabilité. *Archives*, 32(1), 3-15.  
[http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol32\\_1/32-1-bachimont.pdf](http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol32_1/32-1-bachimont.pdf)
- Booms, H. (2001-2002). Ordre social et constitution du patrimoine archivistique : À propos de l'évaluation des sources d'archives [traduction de l'article Booms, H. (1972). Gesellschaftsordnung und Überlieferungsbildung. Zur Problematik archivalischer Quellenbewertung. *Archivarische Zeitschrift*, (68), 3-40]. *Archives*, 33(3-4), 7-44.  
[https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol33\\_3-4/33-3-4-booms.pdf](https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol33_3-4/33-3-4-booms.pdf)
- Booms, H. (2003-2004). La constitution du patrimoine archivistique. L'archivage comme activité sociale et politique. *Archives*, 35(1-2), 19-28.  
[http://www.archivistes.qc.ca/cora/afficheFic.php?fic=vol35\\_1\\_2%2F35-1-2-booms.pdf&usager\\_id](http://www.archivistes.qc.ca/cora/afficheFic.php?fic=vol35_1_2%2F35-1-2-booms.pdf&usager_id)
- Céline, L.-F. (1952). *Voyage au bout de la nuit*. Gallimard.
- Chebbi, A. (2007-2008). Archivage du Web : quelques leçons à retenir. *Archives*, 39(2), 19-46.  
[https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol39\\_2/39\\_2\\_chebbi.pdf](https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol39_2/39_2_chebbi.pdf)
- Collectif. (2001). *Dictionnaire des genres et notions littéraires* (nouvelle édition augmentée). Albin Michel.
- Couture, C. (1995). Les archives, miroir de la société, mémoire de l'humanité. Une ressource essentielle pour l'éducation au XXI<sup>e</sup> siècle. *Archives*, 27(2), 17-24. [https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27\\_2/27-2-couture.pdf](https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_2/27-2-couture.pdf)
- Couture, C. (1996-1997). L'évaluation des archives. État de la question. *Archives*,

- 28(1), 3-31. [https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol28\\_1/28-1-couture.pdf](https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol28_1/28-1-couture.pdf)
- Couture, C. (2000-2001). Un bilan de l'évolution de l'archivistique québécoise. *Archives*, 32(1), 37-48. [https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol32\\_1/32\\_1\\_Couture.htm](https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol32_1/32_1_Couture.htm)
- Couture, C. (dir.). (1999). *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Les Presses de l'Université du Québec.
- Couture, C. et Rousseau, J.-Y. (1982) *Les archives au XX<sup>e</sup> siècle. Une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*. Service des archives, Secrétariat général, Université de Montréal.
- Doom, V. (2006). L'évaluation scientifique des archives : principes et stratégies. Du melon au diamant. *La Gazette des archives*, (202), 5-27 [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2006\\_num\\_202\\_2\\_3815](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_202_2_3815)
- Doueïhi, Milad. (2011). Un humanisme numérique. *Communication & langages*, (167), 3-15. <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2011-1-page-3.htm>
- Duchemin, M. (1985). Les archives dans la Tour de Babel : problèmes de terminologie archivistique internationale. *La Gazette des archives*, (129), 103-113. [https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016\\_5522\\_1985\\_num\\_129\\_1\\_2934](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016_5522_1985_num_129_1_2934)
- Duke Franklin Humanities Institute. (2012, 30 janvier). *A Centering of Memory: Verne Harris: Nelson Mandela Foundation* [vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=IQdUYYYVHAY0>
- Eliade, M. (1963). *Aspects du mythe*. Éditions Gallimard.
- Giuliano, F. (2019, 9 juillet). Numérique: à quand une nouvelle Loi sur les archives ? *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/558296/numerique-a-quand-une-nouvelle-loi-sur-les-archives>
- Gouvernement du Québec. (2020, 1<sup>er</sup> février). *Loi sur les archives, chapitre A-21.1, 1983*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/a-21.1>
- Harris, V. (2002). The Archival Sliver: Power, Memory, and Archives in South Africa. *Archival Science*, 2(1), 63-86. <http://metafactory.ca/arch-eph/wp-content/uploads/2010/01/harris2002b.pdf>
- Heald, C. (1995). Are we collecting the "right stuff"? *Archivaria*, (40), 182-188. <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12104>
- Jenkinson, H. (1922). *A Manual of archive administration*. Clarendon Press. <https://archive.org/details/manualofarchiwea00iljenk/mode/2up>
- Ketelaar, E. (2006). (Dé) Construire l'archive [adaptation de Ketelaar, E. (2001). Tacit Narratives: The Meanings of Archives. *Archival Science*, 1(2), 143-155; et Ketelaar, E. (2006). Writing on Archiving Machines. Dans S. Neef, J. van Dijck et E. Ketelaar (dir.), *Sign Here! Handwriting in the Age of New Media* (p. 183-195). Amsterdam University Press]. *Matériaux pour l'histoire de notre Temps*, (82), 65-70. <https://doi.org/10.3917/mate.082.0065>
- Lacombe, C. (2012-2013). Les principes directeurs de l'évaluation archivistique en question. *Archives*, 44(1), 35-43. [http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol44\\_1/44\\_1\\_lacombe.pdf](http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol44_1/44_1_lacombe.pdf)
- Lemay, Y. (2020, 14 avril). *SCI6112 : notes du module 13* [notes de cours]. StudiUM. <https://studium.umontreal.ca/>
- Littré, É. (1881). Devin. Dans *Dictionnaire de la langue française* (5<sup>ème</sup> édition). Hachette.
- Mas, S., Gagnon-Arguin, L. Chebbi, A. et Klein, A. (2010-2011). Considérations sur la dimension émotive des documents d'archives dans la pratique archivistique : la perception des archivistes. *Archives*, 42(2), 53--64.

- [https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol42\\_2/42\\_2\\_mas\\_gagnon-arguin.pdf](https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol42_2/42_2_mas_gagnon-arguin.pdf)
- Nora, P. (1993). L'ère de la commémoration. Dans P. Nora (dir.), *Les Lieux de Mémoire* (tome III, vol. III, p. 1012). Gallimard.
- Roullier, C. et Potin, Y. (2017). Des œuvres au dossier ? Une contribution des Archives au geste de l'art. *Marges*, (25), 18-34.  
<https://www.cairn.info/revue-marges-2017-2-page-18.htm>
- Roy, J.-L. (2020). Les archives, l'âme de la nation. *À rayons ouverts*, (105), 4-6.  
[https://www.banq.qc.ca/documents/a\\_propos\\_banq/nos\\_publications/ayons\\_ouverts/aro\\_105.pdf](https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/ayons_ouverts/aro_105.pdf)
- Sawden, K. (2018). This I Know to be True: Ethnology, Divination and the Processes of Authenticity. *Ethnologies*, 40(2), 93110.  
<https://doi.org/10.7202/1056385ar>
- Schellenberg, T. (1965). *Management of Archives*. Columbia University Press.
- Thibodeau, K. (1999-2000). Rupture ou continuité : l'évaluation des archives au seuil de l'époque numérique. *Archives*, 31(3), 61-72.  
[https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol31\\_3/31-3-Thibodeau.pdf](https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol31_3/31-3-Thibodeau.pdf)
- Vandermeersch, L. (2012). De la divination à l'écriture : comment sont nés les caractères chinois. *Savoirs et clinique*, (15), 32-41.  
<https://www.cairn.info/revue-savoirs-et-cliniques-2012-1-page-32.htm>
- Walne, P. (dir.). (1984). *Dictionary of archival terminology / Dictionnaire de terminologie archivistique: English and French with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish*. K. G. Saur.